

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 140 O'Connor Street 140, rue O'Connor Ontario Ottawa K1A 0S5

		1			
1		Date			
EP916-220382/A			-08-04		
			GETS Ref. No N° de réf. de SEAG PW-\$\$FG-378-80271		
File No N° de dossier fg378.EP916-220382		MS No.	N° VME		
Solicitation Closes	- L'invitation p	rend	fin		
at - à 02:00 PM	Eastern Dayligh	t Saving	g Time EDT		
on - le 2021-09-09	Heure Avancée	de l'Est	HAE		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	on: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adre	sser toutes questions	à:	Buyer Id - Id de l'acheteur		
Larocque, Cody			fg378		
Telephone No N° de téléph	one	FAX	No N° de FAX		
(343) 552-8199 ()		()	-		
Destination - of Goods, Serv	ices, and Construction	1:			
Destination - des biens, serv	ices et construction:				
C.	ecified Herein				
	é dans les présentes				
110015	c dans les presentes				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein – Voir ci-inclus		
Vendor/Firm Name and Address		
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to s	ign on behalf of Vendor/Firm	
(type or print)		
·	Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en car	actères d'imprimerie)	
Signature	Date	



Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INVITATION À SOUMISSIONNER

Réfection de toiture 3701 Carling Avenue, Ottawa, Ontario, K2K 2Y7

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

Avis aux soumissionnaires : Il n'y aura pas d'ouverture publique aux fins de la présente demande de soumissions. Voir l'IP07 pour de plus amples instructions.

Ajout de l'IP10 Droits du Canada

Modification de l'IG08 de R2710T; voir l'IP05 Exigences relatives à la garantie de soumission Modification de l'IG09 de R2710T; voir l'IP06 Livraison des soumissions Modification de la CG9.2.2 de R2890D; voir la CS03 Types et montants de la garantie contractuelle

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité: Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services
 publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question
 du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence: Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie.

Pour plus de renseignements: http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP09 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents".

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1^{er} avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien https://www.tpsqc-pwgsc.qc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html

LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Noter que R2710T, IG07 « Liste des sous-traitants et fournisseurs » a été modifié. Voir IP13 des Instruction particulières. Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.

2020-1 Page **1** of **27**

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIERÈS

NSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)	3
P01 DOCUMENTS DE SOUMISSION	3
P02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES	3
P03 VISITE OBLIGATOIRE/OPTIONNELLE DES LIEUX	3
P04 RÉVISION DES SOUMISSIONS	4
P05 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION	4
P07 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES	6
P08 FONDS INSUFFISANTS	
P09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS	6
P10 DROITS DU CANADA	
P11 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION	7
P12 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE	7
P13 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS	88
P14 SITES WEB	8
R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELAT	「IVES À LA GARANTIE
DE SOUMISSION(IG) (2020-05-28)	
DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)	
CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)	12
CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARI	DE DES
DOCUMENTS.	
CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE	
CS03 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE	
FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)	
SA01 IDENTIFICATION DU PROJET	
SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	
SA03 OFFRE	
SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS	
SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT	
SA06 DURÉE DES TRAVAUX	
SA07 GARANTIE DE SOUMISSION	
SA08 SIGNATURE	15
APPENDICE 1 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ	
APPENDICE 2 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS	
APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS	
ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVER:	
ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE	
ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS	exemple)26 (exemple)

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2020-05-28)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis:
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - q. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

 Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1 à l'adresse courriel cody.larocque@tpsgc-pwgsc.gc.ca À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OBLIGATOIRE/OPTIONNELLE DES LIEUX

- 1. Il y aura une visite des lieux le 26 août, 2021 . Les soumissionnaires intéressés devront contacter l'autorité contractante à l'adresse courriel cody.larocque@tpsgc-pwgsc.gc.ca un minimum de 7 jours ouvrables avant la visite des lieux pour se voir attribuer un rendez-vous.
- 2. Lors de leurs rendez-vous attribués, les soumissionnaires intéressés devront se présenter à 3701 Carling Avenue, Nepean, ON, K2K 2Y7, au poste de garde de l'entrée principale du complexe. Le stationnement sera disponible.

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3. Exigences et Équipement de sécurité : Afin d'avoir accès au site toute personne devrait porter l'équipement de protection personnel approprié (chaussures de sécurité, casque de chantier, masque). Tous les individus doivent signer une renonciation COVID-19 et accepter que leur température soit prise avant d'accéder au site. Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis pourraient se voir refuser l'accès au site.
- 4. <u>Vérification préalable de sécurité</u>: Tous les individus visitant le site doivent avoir une autorisation de sécurité Secret, et une certification de « travail en heuteur ». Le nom et la date de naissance de toutes les personnes qui participeront à la visite, ainsi que le nom de l'entreprise qu'elles représentent, devraient être fournis à l'autorité contractante d'ici le 17 août à 14 :00 afin qu'elles aient accès au site.
- 5. Lors de la visite des lieux, le représentant du soumissionnaire doit porter en tout temps un couvre-visage non médical et maintenir une distance physique minimale de deux mètres des autres autant que possible

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre, Connexion postel ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (819) 997-9776.

IP05 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION

R2710T – Instructions générales – Services de construction – Les modifications suivantes sont apportées aux Exigences relatives à la garantie de soumission :

Supprimer l'IG08.2 et remplacer par ce qui suit :

- 2. Le cautionnement de soumission (formulaire <u>PWGSC-TPSGC 504</u>) doit être présenté dans un formulaire approuvé, dûment rempli et portant des signatures valides et exécutoires ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée à l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor.
- 2.1 Un cautionnement de soumission peut être soumis dans un format électronique (Cautionnement Électronique) s'il répond aux critères suivants :
 - a. La version soumise par le soumissionnaire doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
 - b. La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doit être présentée dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.
 - La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada.
 - d. Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 2.1 a.
 - e. Il n'est pas acceptable de présenter des copies (non originales, non vérifiables ou copie numérisée) d'un cautionnement de soumission portant une signature et un sceau. Si un cautionnement original ou vérifiable n'est pas présenté, la soumission sera jugée non conforme. Les soumissions non conformes seront rejetées. Une copie numérisée d'une caution ne constitue pas un cautionnement électronique.
- 2.2 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.3 Les cautionnements qui réussissent au processus de vérification seront considérés comme originaux et authentiques.

IP06 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'IG09 de R2710T sont remplacées par ce qui suit :

Ajouter le sous-alinéa 5 – Présentation des soumissions en format électronique à l'aide du service Connexion postel

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes.
- b. L'unique adresse courriel servant à répondre à la demande de soumissions au moyen du service Connexion postel est la suivante : tpsqc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwqsc@tpsqc-pwqsc.qc.ca

Remarque: Les soumissions envoyées directement à l'adresse courriel susmentionnée seront jugées non conformes et seront rejetées. Cette adresse doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel comme il est indiqué à la clause c., ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

- c. Pour livrer une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit :
 - Envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC, à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel fournie par la Société canadienne des postes; ou
 - ii. Envoyer dès que possible, et, en tout cas, <u>au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions</u> (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions désigné de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse.
- d. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postel au Module de réception des soumissions désigné dans la demande de soumissions, un agent du Module de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une alerte par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder et à répondre au message dans la conversation. Le soumissionnaire sera alors en mesure de transmettre sa soumission à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Si le soumissionnaire utilise sa propre licence pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte pendant au moins trente (30) jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- f. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le champ réservé aux messages de Connexion postel lors de toutes les transmissions électroniques.
- g. Il est important de noter qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postel.
- h. Dans le cas des soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel, le Canada ne pourra être tenu responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :

Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- i. Réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
- ii. Indisponibilité ou mauvais état du service Connexion postel;
- iii. Incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et le matériel utilisé pour la réception;
- iv. Retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
- v. Mauvaise identification de la soumission par le soumissionnaire;
- vi. Illisibilité de la soumission:
- vii. Sécurité des données contenues dans la soumission;
- viii. Incapacité de créer une conversation électronique à l'aide du service Connexion postel.
- i. Le Module de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par le Module de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de la soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- j. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel du Module de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou qu'ils communiquent avec le Module de réception des soumissions, et ne doivent pas supposer que l'adresse courriel est exacte s'ils font un copier-coller dans le système Connexion postel.
- k. Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire.

IP07 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Il n'y aura pas de dépouillement public des soumissions pour cette invitation.
- 2. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
- 3. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de adresse courriel cody.larocque@tpsgc-pwgsc.gc.ca

IP08 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.

IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra poursuivre alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
- b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP10 DROITS DU CANADA

- 1. Le Canada se réserve le droit :
 - a. de rejeter l'une quelconque ou la totalité des soumissions reçues en réponse à la demande de soumissions;
 - b. de négocier avec les soumissionnaires n'importe quel aspect de leur soumission;
 - c. d'accepter une soumission en totalité ou en partie, sans négociation;
 - d. d'annuler la demande de soumissions à n'importe quel moment;
 - e. d'émettre de nouveau la demande de soumissions;
 - f. si aucune soumission recevable n'est reçue et que le besoin n'est pas modifié substantiellement, d'émettre de nouveau la demande de soumissions en invitant uniquement les soumissionnaires qui ont soumissionné, à soumissionner de nouveau dans un délai indiqué par le Canada; et
 - g. de négocier avec le seul soumissionnaire qui a déposé une soumission recevable pour s'assurer que le Canada profitera du meilleur rapport qualité/prix

IP11 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, (1 copie électronique) des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts

IP12 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

- 1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité

2020-1 Page **7** of **27**

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle

IP13 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

R2710T, IG07 a été modifié comme-suit.

IG07 (2015-02-25) Liste des sous-traitants et fournisseurs

Le soumissionnaire devra soumettre les noms des sous-traitants et fournisseurs pour la ou les parties des travaux énumérées. Voir l'appendice 2. Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.

IP14 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes

https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505 fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle

http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

http://www.tpsqc-pwqsc.gc.ca/app-acg/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Accord Commerciaux

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gigue-et-juridique/Accords-commerciaux

Solicitation No. - N° de l'invitation EP916-220382

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION(IG) (2020-05-28)

Les articles suivants sont reproduits sur le site Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

des-cia	uses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions

IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnementIG14 Respect des lois applicables

IG15 Respect des lois applicables
IG15 Approbation des matériaux de remplacement

IG16 Évaluation du rendement

IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.

IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);	
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);	
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);	
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);	
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);	
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2019-05-30);	
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat		R2870D	(2018-

06-21);

,			
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12;
Coûts	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

- e. Conditions supplémentaires
- f. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- g. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- h. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-ioint à l'Annexe A;
 - b) du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition).

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

Supprimer la CG9.2.2 et remplacer par ce qui suit :

Le cautionnement d'exécution (formulaire <u>PWGSC-TPSGC 505</u>) et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire <u>TPSGC-PWGSC 506</u>) mentionnés au sous-alinéa 1a) de la CG9.2 doivent être présentés dans un formulaire et provenir d'une compagnie de cautionnement reconnue par le Canada (voir l'Appendice L, <u>Compagnies de cautionnement reconnues</u>, du Conseil du Trésor). Les cautionnements peuvent être présentés en format papier portant une signature et un sceau, OU en format électronique/numérique.

Les versions électroniques/numériques doivent être conformes aux exigences suivantes :

- 1. Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux peuvent être soumis dans un format électronique ou numérique s'ils répondent aux critères suivants :
 - 1.1 Les versions soumises par l'entrepreneur doivent être vérifiables par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
 - 1.2 Les versions soumises doivent être consultables, imprimables et stockables dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doivent être présentées dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF
 - 1.3 La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, à la discrétion du Canada, et ne doit pas nécessiter de mots de passe ni de frais.
 - 1.4 Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 1.1.
- 2. Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Réfection de toiture 3701 Carling Avenue, Ottawa, ON, K2K 2Y7

SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale:				
Maison sociale.				
Nom Commercia	1			
(si applicable):	•			
Adresse:				
Téléphone:		Télécopieur:	NEA:	
•		•		
Adresse				
courriel :				
	anisation du Programm	ne de sécurité		
		10 40 00041110		
industrielle (si red	quis):			
0400 OFFDE				
SA03 OFFRE				

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

	\$ excluant les taxe(s) applicables
(exprimé en chiffres)	

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les (8) huit semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

Solicitation No. - N° de l'invitation EP916-220382

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SA08 SIGNATURE	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom d	u soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)
SIGNATURE	DATE

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 1 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation EP916-220382

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 2 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les soumissionnaires doivent fournir les noms des sous-traitants et fournisseurs pour les travaux des divisions énumérées au tableau ci-dessous. Si les « propres forces » de l'entrepreneur général sont planifié d'être utilisé pour accomplir certains des travaux de division(s) il faut aussi l'indiquer.

	Sous-traitants et fournisseurs	Division
1		Division 7

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS (page 1 de 2)

INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

^{*} Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Attestation volontaire

(A être volontairement retourner avec la soumission) (page 2 de 2)

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom :	
Signature :	
Nom de la compagnie :	
Dénomination sociale :	
Numéro de l'invitation à	
soumissionner:	
Nombre d'employés de	
l'entreprise :	
Nombre planifié	
d'apprentis qui travailleront sur ce contrat :	
Métiers spécialisés de ces ap	prentis :
	F. S

Solicitation No. - N° de l'invitation EP916-220382

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)



Gouvernement du Canada

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

 PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A 1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine 	on / Public Works and Govern		2. Branch o	or Directorate / Direction généra	ale ou Dire	ction		
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	us-traitance 3. b) N	ame and Addre	ess of Subcon	tractor / Nom et adresse du so	ous-traitant			
Brief Description of Work / Brève description du tra B91 Roof Replacement	avail							
 a) Will the supplier require access to Controlled G Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis 					✓ No Non	Yes Oui		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?								
Indicate the type of access required / Indiquer le t	·							
6. a) Will the supplier and its employees require acce Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils (Specify the level of access using the chart in Q (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea	s accès à des renseignemei Question 7. c)	nts ou à des bie			✓ No Non	Yes Oui		
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleane PROTECTED and/or CLASSIFIED information Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeu à des renseignements ou à des biens PROTÉG	ers, maintenance personnel) or assets is permitted. urs, personnel d'entretien) a BÉS et/ou CLASSIFIÉS n'es) require access uront-ils accès a st pas autorisé.			No Non	✓ Yes Oui		
c) Is this a commercial courier or delivery requirem S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais	son commerciale sans entre	eposage de nui			✓ No Non			
7. a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access	/ Indiquer le typ	e d'informatio	n auquel le fournisseur devra	avoir accès	1		
Canada	NATO / OTA	'N		Foreign / Étranger				
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la	•							
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	I		No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion				
Not releasable À ne pas diffuser								
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :			Restricted to: / Limité à :				
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Pr	éciser le(s) pay	rs:	Specify country(ies): / Précise	er le(s) pay	s:		
7. c) Level of information / Niveau d'information	<u>.II. </u>							
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED			PROTECTED A				
PROTÉGÉ A L	NATO NON CLASSIFIÉ	<u> </u>		PROTÉGÉ A				
PROTECTED B	NATO RESTRICTED			PROTECTED B				
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RES	TREINTE L	<u> </u>	PROTÉGÉ B	ᆜ			
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL			PROTECTED C				
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL		╣	PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL	井			
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET			CONFIDENTIAL				
SECRET	COSMIC TOP SECRET		뒦	SECRET	井			
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET			SECRET				
TOP SECRET				TOP SECRET				
TRÈS SECRET				TRÈS SECRET				
TOP SECRET (SIGINT)				TOP SECRET (SIGINT)				
TRÈS SECRET (SIGINT)				TRÈS SECRET (SIGINT)				

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EP916 202220382

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

DADT A /aam	Garage A (arrita)						
8. Will the sup Le fourniss If Yes, indic	tinued) / PARTIE A (suite) plier require access to PROTECTEI eur aura-t-il accès à des renseignen ate the level of sensitivity: native, indiquer le niveau de sensibi	nents ou à des biens COMSEC dé		SIFIÉS?	V No Yes Oui		
9. Will the sup	plier require access to extremely se eur aura-t-il accès à des renseignen	nsitive INFOSEC information or as			Von Ves Oui		
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du Number / Numéro du document :	matériel :	_				
	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE E						
10. a) Personi	nel security screening level required	/ Niveau de contrôle de la sécurité	du personnel requis				
	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET	TOP SECRE			
	TOP SECRET- SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET	COSMIC TO	OP SECRET RÈS SECRET		
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS						
	Special comments: Commentaires spéciaux :						
		ng are identified, a Security Classific ix de contrôle de sécurité sont requ		la sécurité doit être fo	ourni		
	screened personnel be used for portionnel sans autorisation sécuritaire	tions of the work?		To occurre don one re	No Yes Oui		
	If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No Ves Oui						
PART C - SAI	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE	C - MESUPES DE PROTECTION	I (FOLIPNISSELIP)				
	ON / ASSETS / RENSEIGNEM		(i ocianicazon)				
11. a) Will the premise	supplier be required to receive and es?	store PROTECTED and/or CLASS	SIFIED information or assets on	its site or	Von Non Ves Oui		
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?							
	11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Vé						
PRODUCTION	DN						
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?							
	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA	SUPPORT RELATIF À LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMATION (T	<u></u>			
in Oranizari	on realitation (ii) Media 7	OOT ORTREEATH A LATEOTIN	OLOGIE DE L'INTONNATION (1	'/			
	supplier be required to use its IT systetion or data?	ems to electronically process, produc	ce or store PROTECTED and/or (CLASSIFIED	No Yes Non Oui		
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?							
Dispose	11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence que vernementale? No Yes Non Oui						

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä



Contract Number / Numéro du contrat

EP916 202220382

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie		OTEC [.] ROTÉ			ASSIFIED LASSIFIÉ		NATO			COMSE			COMSEC			
	Α	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET		OTECT ROTÉC		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÈS SECRET	Α	В	С	CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production																
IT Media /																
Support TI																
IT Link / Lien électronique																
2. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.																
I2. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No Non Ves Oui																
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces																

TBS/SCT 350-103(2004/12)

jointes)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED



Buyer ID - Id de l'acheteur fg378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Date J/M/A

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

ATTESTATION D'ASSURANCE

Travaux publics et Services gouverner Canada	Public Works and nentaux Government Services Canada					Page 1 de 2	
Description et emplaceme	nt des travaux				Nº de co	ontrat.	
					N° de pr	ojet	
Nom de l'assureur, du cou postal	rtier ou de l'agent	Adresse (N°, ru	ıe)	Ville	Pr	ovince Code	
Nom de l'assuré (Entrepre Postal	Nom de l'assuré (Entrepreneur) Adresse (N°, rue) Ville Province Code Postal						
Assuré additionnel							
Sa majesté la Reine d	u chef du Canada représent	ée par le Minis	tre des Trava	ux publics et de	es Services gouve	rnementaux	
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie			
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux	
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$ \$	\$ \$	
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$			
polices sont présenteme	ci-dessus ont été émises par de ent en vigueur, comprennent les ulation ou de réduction de gara	garanties et dis					
Nom de la personne au	ttorisée à signer au nom de(s) (l')a	assureur(s) (Cadr	e, agent, courtie	r)	Nui	méro de téléphone	

Signature

Buyer ID - Id de l'acheteur fa378

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.065220.767

File No. - N° du dossier fg378.EP916-220382

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (EXEMPLE)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé